



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 25553

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les délais particulièrement longs pour l'obtention d'une nouvelle carte nationale d'identité. En effet, les nouvelles dispositions inscrites dans la loi de finances pour 1999, instaurant la suppression du timbre fiscal pour ce type de document, ont engendré un nombre grandissant de demandes. Les délais actuels étant passés de deux semaines à trois mois environ, il est à craindre que des difficultés surgissent pour de nombreux demandeurs désireux d'obtenir leur carte pour les vacances d'été. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour éviter des difficultés aujourd'hui prévisibles.

Texte de la réponse

Les délais de délivrance de la carte nationale d'identité sont actuellement plus longs en raison de la mesure de gratuité intervenue le 1er septembre 1998. Ils sont donc la contrepartie d'une mesure favorable aux usagers. Les préfectures doivent en effet faire face à une augmentation considérable du nombre de demandes variant selon les sites de 20 à 200 % ; le nombre de cartes nationales d'identité délivrées au cours des quatre derniers mois de l'année 1998 a été multiplié par deux. Cela a représenté une surcharge de travail très importante pour les fonctionnaires concernés et il convient de saluer les efforts exceptionnels qui ont été consentis par les personnels. Pour les sites où la surcharge de travail est la plus marquée, il a été décidé de réaliser des redéploiements de personnel et de recourir aux heures supplémentaires et à des agents vacataires. Ces différentes mesures devraient permettre de régler ces difficultés, au plus vite, et dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25553

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1026

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 3002